

Introduction

Introduction de la DASEN : la DASEN rappelle que son souci reste la qualité de vie de nos élèves, que le département bénéficie d'HP supplémentaires en raison de la démographie en augmentation dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré.

Elle explique que nous sommes dans une période d'accompagnement et que l'axe fort sera bien sûr le lycée général et technologique. Il y a une véritable volonté de proposer davantage d'offres dans la voie professionnelle en augmentant la capacité d'accueil des filières déjà ouvertes et en ouvrant de nouvelles.

Dans le département de l'Ain prévisions : + 430 élèves en collège (38 ETP en plus)

+ 387 élèves en lycée

+ 166 élèves en LP

Budget de l'Education Nationale est le premier budget de l'Etat et est en augmentation.

Déclaration liminaire

Déclaration liminaire commune aux 3 organisations : FO, FSU et UNSA.

Rappel du mouvement national contre la réforme des retraites. Les 3 organisations exigent le retrait de la réforme des retraites en l'état et une augmentation salariale.

Evocation des difficultés rencontrées par les enseignants concernant la mise en place des E3C.

Evocation du projet de fusion du lycée d'Oyonnax et de Bellignat : demande de l'arrêt immédiat de cette expérimentation, de dégel du poste de chef d'établissement et de l'affectation à la rentrée d'un nouveau chef d'établissement au lycée Painlevé.

Evocation de la réduction des IMP et demande d'éclaircissement sur cette réduction.

La DASEN explique qu'il ne s'agit pas d'une fusion, mais d'une expérimentation en ce qui concerne le lycée Painlevé.

Lycées

LGT

+ 387 élèves

Création de 6 divisions supplémentaires sur le département

Pas de modification de la carte scolaire au niveau des spécialités : aucune fermeture, création d'HDA au lycée de Bellignat, de LLCE au lycée Carriat, création d'une option Bachibac à Ambérieu, d'une SL à Arbez Carme, d'une option EPS à Ambérieu, d'une STI à Ferney-Voltaire, de RH et communication au lycée Carriat, d'une mercatique au lycée Quinet, Gestion à Painlevé et Val de Saône (toutes ces modifications ont été faites sur propositions des chefs d'établissements).

Lycées en projet : le lycée de Gex (2024) : LGT et Pro

Le lycée de Meximieux (2024)

Lycées pro

2^e année de transformation de la voie pro.

54 places supplémentaires

Ouverture de formations et augmentation de la capacité d'accueil de formations déjà existantes.

Création de 18 ETP dans l'Ain

Collèges

30 226 élèves prévus à la rentrée 2020 comprenant les 3^{èmes} prépa métiers (y compris ceux des lycées), les ULIS, et les SEGPA

Création de 38 ETP

29 396 élèves de collège (hors SEGPA et prépa métiers en collège)

Mêmes seuils indicatifs conservés (30 élèves par classe)

Ajout d'un indicateur complémentaire : l'Indice d'Inclusion Scolaire (qui permet d'identifier les établissements avec UPE2A et EFIV)

46 des 51 établissements vont bénéficier de l'APM (5 collèges qui n'en bénéficient pas ont un indice de position sociale plus élevé)

Augmentation de l'APM : 545 heures en 2019, 571 en 2020

La dotation maximale d'APM est de 23 heures, la dotation minimale est de 4 heures.

La FSU demande de connaître les critères d'attribution et le nombre d'heures attribuées par établissement. La DASEN explique qu'elle préfère garder cela confidentiel, qu'il s'agit d'un travail d'ajustement avec chaque établissement.

ULIS

Création de places : en 2019 36 en collège et 11 en lycée Pro et EREA, 3 en collèges privés

4 ouvertures d'ULIS sont envisagées dans les collèges publics : collège de Briord (le bâtiment a été conçu en prévision), le collège de Montceaux. Des besoins sont reconnus sur le territoire de Belley et de Montréal-la-Cluse.

Besoins également sur Bourg : création d'un dispositif pour coordonner ULIS et qui pourrait faire de l'accompagnement dans les lycées pro. 2 postes ULIS sur le territoire de Bourg.

L'enseignement privé souhaite ouvrir un dispositif collège sur Oyonnax au collège Saint-Joseph.

Sections sportives

Ouverture de 2 sections sportives : au collège de Bâgé (Triathlon) et à Oyonnax (Rugby)

3 ouvertures en lycée : athlétisme à Belley, natation à Bellignat, handball à Carriat.

IMP

Question sur la baisse des IMP : la DASEN explique que l'enveloppe a été dépassée les années précédentes et qu'elles ont donc dû être réduites. Elle rappelle que les IMP ne doivent pas être utilisées pour du face à face élèves mais pour des missions particulières.

La DASEN finit en expliquant qu'il n'y aura pas d'ouverture de classes supplémentaires à la rentrée sauf dans le cas d'une situation exceptionnelle.

Ces propositions sont soumises au vote : 1 abstention, 7 votes contre.

Dispositif Devoirs faits

Une dotation spécifique est faite en HSE et en argent. L'argent sert à rémunérer des associations qui viendraient participer au dispositif. Dans notre territoire rural et avec des établissements isolés difficulté de travailler avec des associations.

Les lycées avec prépa métiers bénéficient également du dispositif.

Le principe : sur la base du volontariat, 4h maximum par élève.

Difficulté de mise en place : transport, organisation interne.

Dans la réalité le volume horaire dont peut bénéficier un élève est de 3h par semaine.

De plus en plus d'enseignants s'impliquent dans le dispositif.

Rapport de l'inspection générale sur la mise en œuvre de ce dispositif : <https://www.education.gouv.fr/cid147611/devoirs-faits.html> (différentes modalités d'organisation...)

Un groupe de pilotage va être mis en place avec des chefs d'établissement des 3 bassins.

PIAL

Pôle inclusif d'accompagnement personnalisé.

27 PIAL, réduction à 25 en 2020.

PIAL interdegrés pour suivre le parcours entre école et collège, pour construire une continuité.

Groupes de travail d'accompagnement des AESH. Formation des AESH, tous les AESH auront bénéficié d'une formation à la fin de l'année.

Questions diverses

Problème de la situation des lycées de Bellignat et d'Oyonnax soulevé par les représentants de FO.

La Dasen explique qu'il y a une concurrence involontaire entre les deux établissements (l'un paraissant plus attractif mais de manière irrationnelle). Projet expérimental, pas fusion. Il y aura 1 direction et une organisation qui permettront aux 2 sites d'être en complémentarité. Expérimentation sur 2 ans. Projet présenté au CA dans les 2 établissements. Mise en réserve du poste de chef d'établissement, pas suppression. Au terme des 2 ans si le projet ne fonctionne pas le poste sera remis au mouvement.